

ArMen Race Uship

30 mai au 2 Juin 2019

Avenant N°1 aux Instructions de Course

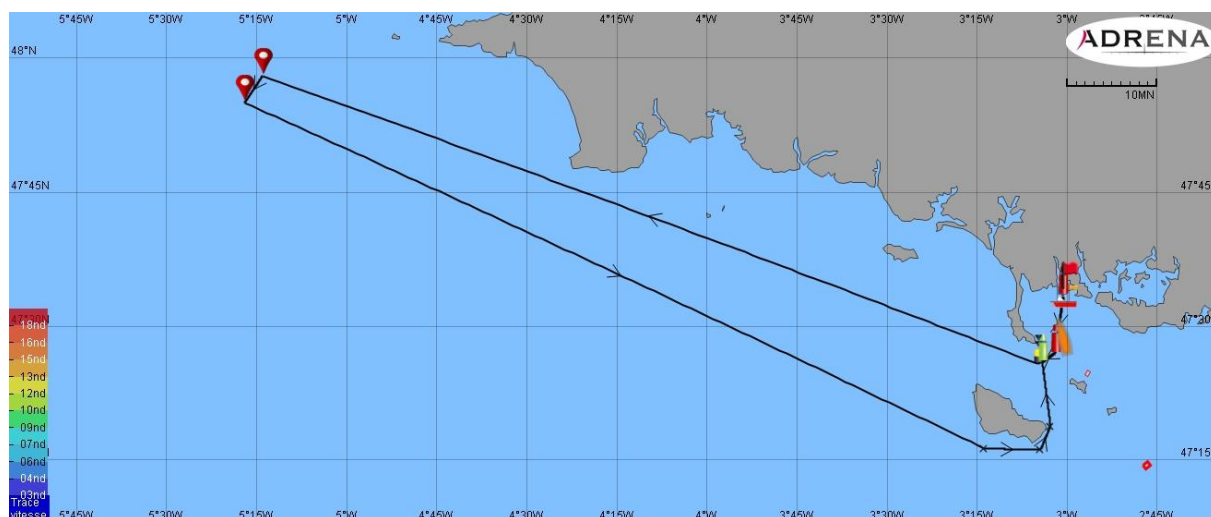
L'Article I.C. 10.2 La navigation est interdite (Les positions sont approximatives et données à titre indicatifs)

dans le paragraphe 10.2.c Zone Aquacole Yeu

La position -AQUA YEU C est modifié par **46°42.524 N - 002°16.905 W**

L'Annexe 3 - Parcours : est modifiée en ajoutant les parcours suivants :

Parcours N°6 Armen Race USHIP (220 NM)



Départ

Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité (Basse Nouvelle, Nord Est Teignouse, Goué Vas Est, Basse du Milieu)

Bouée Cardinale Sud Goué Vas Sud à contourner en la laissant sur tribord

Marque Virtuelle "USHIP 1" positionnée par 47°58N - 005°14W à contourner en la laissant sur bâbord

Marque Virtuelle "SW USHIP 2" positionnée par 47°55N - 005°17W à contourner en la laissant sur bâbord

Ile de Belle-Île à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée Cardinale Sud Goué Vas Sud à respecter en la laissant sur bâbord

Bouée de chenal tribord Basse du Milieu à contourner en la laissant sur tribord

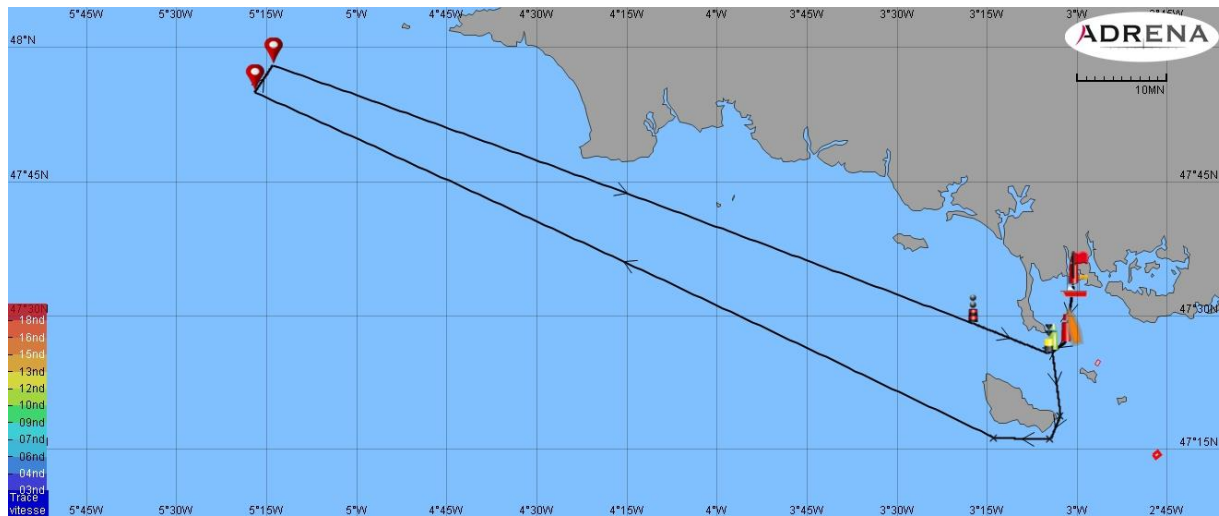
Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité (Goué Vas Est, NE Teignouse, Basse Nouvelle)

Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Ouest Roche Révision à respecter en la laissant sur tribord

Arrivée - selon IC 13

Parcours N°7 Armen Race USHIP (220 NM)



Départ

Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité (Basse Nouvelle, Nord Est Teignouse, Goué Vas Est,)

Bouée du chenal tribord Basse Milieu à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée Cardinale Sud Goué Vas Sud à laisser à sur tribord

Ile de Belle-Île à contourner en la laissant sur tribord

Marque Virtuelle "SW USHIP 2 " positionnée par 47°55N - 005°17W à contourner en la laissant sur tribord

Marque Virtuelle "USHIP 1" positionnée par 47°58N - 005°14W à contourner en la laissant sur tribord

Phare des Birvideaux à contourner en le laissant sur tribord

Bouée Cardinale Sud Goué Vas Sud à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée de chenal tribord Basse du Milieu à laisser sur tribord

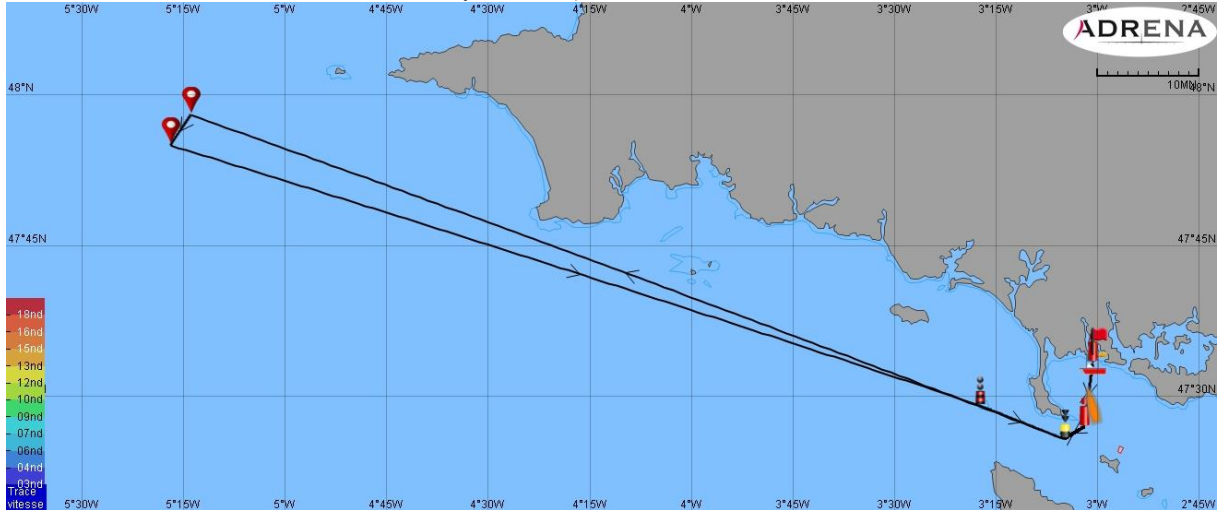
Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité (Goué Vas Est, NE Teignouse, Basse Nouvelle)

Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Ouest Roche Révision à respecter en la laissant sur tribord

Arrivée - selon IC 13

Parcours N°8 Armen Race USHIP (210 NM)



Départ

Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité (Basse Nouvelle, Nord Est Teignouse, Goué Vas Est, Basse du Milieu)

Bouée Cardinale Sud Goué Vas Sud à contourner en la laissant sur tribord

Marque Virtuelle "USHIP 1" positionnée par 47°58N - 005°14W à contourner en la laissant sur bâbord

Marque Virtuelle "SW USHIP 2" positionnée par 47°55N - 005°17W à contourner en la laissant sur bâbord

Phare des Birvideaux à contourner en le laissant sur tribord

Bouée Cardinale Sud Goué Vas Sud à respecter en la laissant sur bâbord

Bouée de chenal tribord Basse du Milieu à laisser sur tribord

Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité (Goué Vas Est, NE Teignouse, Basse Nouvelle)

Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Ouest Roche Révision à respecter en la laissant sur tribord

Arrivée - selon IC 13

L'Annexe 5 - Pointage officiel à la marque

Les marques où le pointage officiel peut être effectué sont :

- Est d'Yeu à la Pointe des Corbeaux (à la latitude 46°41.5 N) - parcours 1 et 2)
- USHIP 1 (parcours 1, 2, 3, 6, 7 et 8)
- Ouest Basse Capella (parcours 3, 4 et 5)
- Phare des Birvideaux (parcours 7 et 8)
- Est de la Pointe de Kerdonis ((Latitude : 47°18.5 N) parcours 7)

Et Supprimer la dernière phrase de l'Annexe 5 : Il faudra passer la marque dans un rayon de 1NW.

L'Annexe La déclaration d'arrivée est remplacée par cette nouvelle déclaration suivante.



DECLARATION D'ARRIVEE ARMEN RACE USHIP 2019

Nom du bateau :

Numéro de voile :

Parcours Armen Race Parcours Nuit de l'Armen (Cocher la case concerné)

Catégorie :

Mettre les heures de passages aux marques désignées ci-dessous et au passage de la ligne d'arrivée.

Ce document dûment rempli, doit être remis en même temps que votre balise de positionnement au plus tard 2 heures après votre heure d'arrivée à la tente accueil du village près de la Capitainerie.

Parcours Armen 1, 2, 3, 6, 7 et 8			
Marque de parcours	Heure de passage	Bateau devant	Bateau derrière
Est Ile d'Yeu (Parcours 1 et 2)			
Marque Virtuelle USHIP 1 (Parcours <u>1, 2, 3, 6, 7 et 8</u>)			
Ouest Basse Capella (Parcours 3) ou Phare des Birvideaux ou (si parcours 7 et 8) Pointe de Kerdonis (Si parcours 6)			
Passage de la ligne d'arrivée			

Parcours Nuit de l'Armen 4 ou 5			
Noms des Marques	Heure de passage	Bateau devant	Bateau derrière
Juments des Glénan ou Nord Groix (si Parcours 5)			
Bouée ouest Basse Capella			
Passage de la ligne d'Arrivée			

Nom du skipper :

Date :

Heure :

Signature :

Affiché le 29/05/2019 à 10h30 par le PCC